

OBJECTIF

- Connaître les risques et responsabilités encourues pouvant naître de la pratique associative.
- Comprendre les règles de mise en jeu éventuelles des responsabilités civile et/ou pénale en milieu associatif sportif.
- Prévenir les accidents sportifs et mettre en place une organisation en tenant compte de l'appréciation des fautes sanctionnées par les tribunaux.
- Savoir comment couvrir, le cas échéant, ces responsabilités par le jeu des assurances.

VOTRE PROGRAMME

I. Introduction au champ des responsabilités

II. Responsabilité civile de l'association et de ses membres (obligations et cas de responsabilité)

- Responsabilité contractuelle : obligations de résultat et de moyens
- Responsabilité délictuelle
- Fautes d'organisation et de surveillance sanctionnées par les juridictions
- Responsabilité pénale de l'association et de ses membres (principales infractions imputables éventuellement à l'association, aux dirigeants, à leurs responsables administratifs et à leurs éducateurs sportifs)
- Quelques exemples tirés de la vie associative

III. - Les Assurances de l'Association

- L'obligation d'informer les licenciés
- Responsabilité civile de l'association, prise en tant que personne morale, et de ses dirigeants (à l'égard de ses membres, usagers, co-contractants et des tiers)
- Responsabilité de l'association du fait de ses bénévoles et salariés et ses membres sportifs pratiquants.
- Responsabilité civile et financière des dirigeants d'association.
- Conséquences civiles de la responsabilité pénale des dirigeants d'association.